

« POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

La lecture en Braille. — Encouragement national aux familles nombreuses.
— Au sujet des loyers.

Notes et Informations

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 23 février 1924. — Compte rendu de la réunion de la Commission
des masseurs. — Légion d'honneur.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

80P606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORRÉL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER.
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY, député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, député ;
Mme la marquise MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLON ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine

La lecture en Braille

Depuis la guerre, le nombre des volumes spécialement imprimés pour les Aveugles a considérablement augmenté : c'est là un fait heureux, car, pour satisfaire les lecteurs, il convient que les bibliothèques en Braille possèdent des ouvrages nombreux et variés. Or, les dimensions mêmes des livres spécialement écrits pour les Aveugles sont beaucoup plus grandes que celles qu'exige l'impression en caractères ordinaires.

La méthode inventée par Braille, qu'on ne saura jamais trop louer, avait déjà été perfectionnée par ce que l'on a appelé l'abrégé orthographique français. Ce perfectionnement, visant surtout à diminuer la longueur des ouvrages, tout en conservant une vitesse de lecture au moins égale, sinon supérieure, à celle du Braille intégral.

Depuis quelques années, tous les Aveugles employant déjà l'abrégé orthographique se demandaient s'il n'était pas possible d'améliorer encore la méthode. Tout porte à croire que les Aveugles vont bénéficier bientôt d'un nouveau perfectionnement de l'abrégé.

Le Permanent Blind Relief War Fund a réuni récemment une commission composée d'aveugles particulièrement qualifiés pour étudier cette importante question. Comme l'indique le *Courier Braille*, dans un supplément inséré au mois de mars, cette commission aurait retenu les principes suivants :

- a) Adoption de nouvelles abréviations de combinaisons de lettres :
 - 1° En donnant une valeur abrégative à des signes n'ayant qu'une valeur alphabétique. Exemple : ô devient *dr* devant une voyelle et garde sa valeur alphabétique devant une consonne ;
 - 2° Attribution d'une nouvelle valeur à des abréviations déjà utilisées quand il ne peut y avoir confusion. Exemple : reste *cr* devant une voyelle et devient *con* devant une consonne.
- b) Adoption d'un certain nombre de préfixes usuels en se basant sur les mêmes principes que précédemment. Exemple : - *com*.
- c) Extension des abréviations de mots en deux signes.
- d) Création d'abréviations de plus de deux signes. Exemple : *cn*, certain ; *cnm*, certainement.

e) Extension des locutions usuelles. Exemple : *dq*, dès que.

Ces principes, si simples soient-ils, paraîtront peut-être à certains lecteurs un peu confus, surtout s'ils n'ont déjà dans l'esprit l'abrégé orthographique ordinaire, car cet abrégé servira de point de départ à toute amélioration nouvelle. Il faut d'ailleurs penser que des milliers de volumes ont déjà été écrits avec cette méthode et que, pendant longtemps encore, les diverses bibliothèques d'aveugles auront un grand nombre d'ouvrages n'utilisant que cet abrégé.

Encouragement national aux familles nombreuses

Les familles de nos lecteurs ayant plus de trois enfants vivants, âgés de moins de treize ans, et, dans certaines circonstances, ayant plus de trois enfants vivants, âgés de moins de seize ans, pourront recevoir une allocation annuelle de l'Etat se montant, pour cette année, à la somme de 90 francs, par enfant, au delà du troisième.

C'est la loi du 22 juillet 1923 (*Journal officiel* du 2 août, page 7.546), complétée récemment par le décret d'administration publique du 27 février 1924 (*Journal officiel* du 2 mars, page 2.165), qui établit les droits nouveaux consentis aux familles nombreuses.

Le Bureau de l'U. A. G. se tient à la disposition de tous les camarades qui auraient des renseignements particuliers à demander au sujet de l'application de cette loi. Hâtons-nous de dire qu'elle est moins compliquée, heureusement, que la dernière loi sur les loyers. Aussi, dans les lignes qui vont suivre, trouvera-t-on les éléments nécessaires pour comprendre le mécanisme de la loi.

Pour bénéficier de cette allocation, il faut, pour une famille, remplir les conditions suivantes :

a) Avoir plus de trois enfants vivants n'ayant pas atteint treize ans, ou plus de trois enfants vivants n'ayant pas atteint seize ans (les enfants compris entre treize et seize ans étant, soit atteints de maladie incurable, soit en apprentissage régulier, soit poursuivant des études secondaires ou primaires).

b) La famille doit être française et habiter en France (des décrets ultérieurs appliqueront la loi pour l'Algérie, les colonies et les pays de protectorat).

c) Ne pas être inscrit au rôle de l'impôt sur le revenu.

d) Ne pas toucher d'allocation de l'Etat, pour les enfants, que celle prévue par la loi des pensions ; ainsi, la loi n'est pas applicable aux enfants de fonctionnaires.

Ayant ainsi résumé les conditions exigées par la loi, nous donnons ci-dessous une formule de déclaration qui est à adresser au maire :

« Je soussigné, Pinard Auguste, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Verdun le 1^{er} janvier 1885, Français, domicilié 1, rue des Hottes, à Vesoul, sans profession ; faisant la présente déclaration comme père des enfants dont les noms suivent :

« Odette Pinard, née à Verdun le 1^{er} janvier 1914, résidant à Vesoul ;

« Marie Pinard, née le 2 mars 1919, à Vesoul, résidant à Vesoul ;

« Henri Pinard, né le 2 mai 1922, à Vesoul, résidant à Vesoul ; tous Français, ayant moins de treize ans. »

Ainsi que :

« Julie Pinard, née le 1^{er} janvier 1909, à Verdun, résidant à Vesoul (infirme) ;

« Georges Pinard, né le 1^{er} janvier 1909, à Verdun, en apprentissage à Paris ;

« Robert Pinard, né le 2 juin 1910, à Verdun, au lycée de Dijon ; ces trois derniers, Français, ayant entre treize et seize ans.

« Je déclare ne recevoir aucun secours de l'Etat par application des lois des 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés ; 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses.

« Vesoul, le 15 mai 1924.

« Auguste PINARD. »

Joindre à cette déclaration :

1° Les bulletins de naissance des enfants sur papier libre ;

2° Certificat d'un percepteur indiquant que l'intéressé n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu ;

3° Certificat d'un médecin constatant que la jeune Julie est infirme et se trouve atteinte d'une maladie incurable ;

4° Copie d'un contrat régulier d'apprentissage de l'Etablissement à Paris où travaille Georges Pinard. A cette copie, devra être joint un

certificat du maître de Georges constatant que le contrat est toujours en vigueur, cette dernière pièce visée par un maire de Paris ;

5° Certificat du Proviseur du Lycée de Dijon, comme quoi Robert Pinard continue ses études d'enseignement secondaire.

AU SUJET DES LOYERS

Comment on peut connaître officiellement les prix des loyers de 1914

Les locataires dont l'entrée en jouissance est postérieure à l'année 1914 et qui désirent connaître quel était le loyer payé par leurs prédécesseurs en 1914, doivent s'adresser, par voie de requête motivée, au juge de paix de leur arrondissement, afin d'obtenir de ce magistrat une ordonnance les autorisant à se faire délivrer par l'Administration de l'Enregistrement un extrait de ses registres relatif à la location en 1914 de l'immeuble ou de la fraction d'immeuble qu'ils occupent.



NOTES & INFORMATIONS

PROJET DE REGIONALE 'A TOULOUSE

Les camarades des départements suivants : *Hérault, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude*, sont priés de se concerter, chacun dans leur département, dans le but de former une section.

Une fois que toutes ces sections ou une partie d'entre elles seraient formées et auraient nommé un délégué, elles pourraient constituer une régionale, dont le centre serait Toulouse.

Nous faisons paraître cette note sur la demande de la Section Départementale du Tarn, qui est désireuse de se rattacher à une Régionale ayant pour centre Toulouse.

Que les camarades des départements ci-dessus nommés fassent part de leurs réflexions à l'U. A. G.

—o:o—

Nous rappelons aux camarades que les expéditions « Livres Braille », par poste, ne doivent pas dépasser 3 kilos ; les affranchissements sont de 0 fr. 05 par 500 grammes, sans être recommandés, mais en spécifiant sur le colis que ce sont des « Livres Braille ».

—o:o—

Mme Jaqmin, demeurant à Mareuil-sur-Belle (Dordogne), propose de se charger d'élever un enfant d'un de nos camarades. Si, pour un motif sérieux, un aveugle de guerre, ne pouvant conserver un de ses enfants dans son foyer, désire le confier à Mme Jaqmin, il est prié de donner son nom au Bureau de l'U. A. G.

—o:o—

Notre camarade Achille Grispoire, président du Conseil d'administration de l'Association d'ouvriers tisserands « L'Artisane », à Hallencourt (Somme), nous prie de porter à la connaissance de nos camarades et aux personnes qui s'intéressent à l'U. A. G., que l'Association

qu'il préside fabrique exclusivement à la main les toiles à draps et à matelas. La marchandise ne subit aucun apprêt. Demander prix et échantillons à M. Achille Grispoire, à Hallencourt (Somme).

—o:o—

Du camarade A. Lacotas :

			Barrique 1/2 barr.	
Vin rouge Coteau.....	8°	1923	340	» 185 »
Vin rouge Coteau supérieur...	9°	»	350	» 190 »
Vin rouge Coteau réservé.....	10°	»	380	» 205 »
Vin rosé supérieur.....	9° 1/2	»	370	» 200 »
Vin rosé supérieur.....	9° 1/2 à 10°	vieux	380	» 205 »
Vin rouge St-Georges extra...	10°	vieux	440	» 236 »
Vin blanc Picpoul.....	10°	1923	410	» 220 »
Vin blanc sec.....	9°	1923	385	» 210 »
Vin blanc Picpoul.....	9° 1/2 à 10°	vieux	450	» 240 »

Ces prix s'entendent à la barrique de 220 litres ou à la demi-barrique de 110 litres, franco de port, de régie et de logement, gare destinataire. A domicile dans Paris et le département de la Seine.

Adresser commandes à A. Lacotas, 5, rue Gerhardt, Montpellier (Hérault).

—o:o—

A Vendre :

Machine à écrire « Remington » invisible n° 7, en bon état. A céder au prix de 300 francs.

S'adresser de préférence le samedi après-midi, chez Mme Tiphaine, 13, rue des Epinettes (Paris 17°), ou tout autre jour, sur rendez-vous.

—o:o—

Occasion à saisir :

Maison bourgeoise, en parfait état, à vendre, à Breteuil-sur-Noye (Oise), à 100 kilomètres de Paris, et comprenant :

Rez-de-chaussée sur sous-sol et cave voûtée composé de : vestibule, salon, salle à manger, cuisine ;

Premier étage : trois chambres ; deuxième étage : grand grenier et chambre de bonne.

Devant : cour pavée en céramique et fermée par grille double-battant ;

Derrière : cour pavée brique, avec petit atelier et clapier. Grand jardin avec arbres fruitiers. Puits. Poulailier avec entourage. Le tout, d'une contenance de 460 mètres carrés environ.

Pour tous renseignements, écrire avec timbre pour réponse à : Pardanaud, 66, rue de Beauvais, à Breteuil (Oise). Prix : 26.000 francs (vingt-six mille), avec facilités.



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Mautemps (Paul), à Ableiges (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fille Mauricette, née le 10 février 1924.

Notre camarade et Mme Seebacher, à Paris, nous font part de la naissance de leur fils Jean-Victor, né le 21 février 1924.

Notre camarade et Mme Donchet, à Argentat (Corrèze), nous font part de la naissance de leur fils Francis, né le 6 février 1924.

Notre camarade et Mme Maho (Joachim), au Bourg-de-Guenin (Morbihan), nous font part de la naissance de leur second enfant, Raymond, né le 1^{er} décembre 1923.

Notre camarade Plusquelle, à Fontaine-Blanche-Lezardrieux (Côtes-du-Nord), nous fait part de la naissance de sa petite fille.

Notre camarade et Mme Cullet (Jean), à Evian-les-Bains, nous font part de la naissance de leur fille Camille-Yvette, née le 24 mars 1924.

Notre camarade et Mme Lapebie (J.-B.), à Saubrigue, dans les Landes, nous font part de la naissance de leur fils Robert, né le 3 mars 1924.

Notre camarade et Mme Mas (Elie), à Port-d'Agres, dans l'Aveyron, nous font part de la naissance de leur fils Louis, né le 16 février 1924.

Notre camarade et Mme Juif (Georges), à Bousans, dans le Doubs, nous font part de la naissance de leur second enfant, Fernand, né le 18 février 1924.

Notre camarade et Mme Bézard, à Langeais, dans l'Indre-et-Loire, nous font part de la naissance de leur fils Hippolyte, né le 26 février 1924.

Notre camarade et Mme Holveck (Georges), à Thaon, dans les Vosges, nous font part de la naissance de leur fils Marc-Robert, né le 1^{er} février 1924.

Notre camarade et Mme Bellenger (Emile), à Elbeuf, dans la Seine-Inférieure, nous font part de la naissance de leur fils Raymond, né le 18 mars 1924.

Notre camarade et Mme Bovis (Honoré), à Cannes, dans les Alpes-Maritimes, nous font part de la naissance de leur second enfant, Marie-Louise, née le 19 mars 1924.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Sénéchal (François), à Boulogne-sur-Mer, nous fait part de son mariage qui a été célébré le 16 février 1924.

Notre camarade Le Viavant, à Elven (Morbihan), nous fait part de son mariage avec Mlle Geneviève Brédoux, qui a été célébré le 5 février 1924.

Notre camarade Rambeau (Alfred), à Saint-Nazaire (Gironde), nous fait part de son mariage avec Mlle Sérieys.

Notre camarade Dumont (Charles), à Guingamp (Côtes-du-Nord), nous fait part de son mariage avec Mlle Cordier, célébré le 8 octobre dernier, à Rouen.

Notre camarade Malessart, à Ugna (Jura), nous fait part de son mariage avec Mlle Angeline Mutin, célébré à Paris le 14 février 1924.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Un service anniversaire à la mémoire du Maréchal Maunoury a été célébré le 28 mars 1924, à la chapelle des Invalides.

Nous apprenons le décès :

Du fils de notre camarade Robert Léger, à La Chapelle-sur-Creuse, à l'âge de un mois et demi.

Du père de notre camarade Leboindre, à Colombes.

Du beau-père de notre camarade Toutain, à Mesnil-de-Briouze (Orne).

De la femme de notre camarade Montgermont, à Paris, le 4 mars 1924.

De Jean-Baptiste, à l'âge de huit mois, fils de notre camarade Barralon (Auguste), à Riolor (Haute-Loire).

De l'enfant, âgé de six mois, de notre camarade Dolmière, à Constantine.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 Février 1924

La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de Grillet.

Sont présents : Gaston L'Evesque, Bois, Favret, Amar, Arnault, Bertrand, Gudéfin, Heuze, Izaac, Laute.

Ont donné leur pouvoir :

Goubin et Bardoux au président ; Courteix, Fauvel, Malgat, Dufourc, au secrétaire général ; Leveau, Lallement, Noireaux, à Izaac.

Excusé : Scapini.

Procès-verbal de la dernière séance.

Lecture de la lettre du 18 février qui déclare voter pour la motion déposée par le secrétaire général, au cours de la séance du 9 février.

Le président demande au Conseil s'il est d'avis de prendre le vote de Laffargue en considération.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les votes qui ont eu lieu au cours de la séance du 9 février.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la désignation du délégué électeur de l'U. A. G., à l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

A l'unanimité, le Conseil désigne Gudéfin Marcel, qui déclare accepter la mission qui lui est confiée.

Questions diverses : Renouvellement des membres composant la Commission de Caisse Fraternelle.

Sont élus pour mars, avril et mai : les camarades Amar, Grillet, Izaac et Laute.

La séance est levée à 16 h. 30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES MASSEURS

du 5 mars 1924

La séance est ouverte à 15 heures.

Sont présents : les camarades Cardot, Mauger, Riou et Tihon.

Assisté à la séance : le camarade Favret.

Lecture est donnée de la lettre de Mombœuf, que les commissaires remercient.

Une lettre circulaire sera adressée à tous les camarades qui n'ont pas encore envoyé leur dossier pour l'obtention du diplôme officiel de masseur, en leur donnant comme limite extrême le 20 mars 1924. Il est entendu que tous les dossiers reçus à l'U. A. G. à cette date seraient envoyés au Ministère compétent.

L'assemblée générale des masseurs aura lieu le samedi 26 avril, à 20 heures. Une circulaire fixant l'ordre du jour sera, en temps utile, adressée aux intéressés.

La séance est levée à 16 h. 30.

LEGION D'HONNEUR

Au grade de Chevalier

Par décret du 25 février 1924 (*Journal officiel* du 3 mars) :

Belkacem (Robhi Ben Noui), ex-soldat au 3^e Régiment des Tirailleurs Algériens.

Bloch (Charles), ex-soldat au 332^e Régiment d'Infanterie.

Bloncourt (Marie-Edmond-Juste-Elie Clainville), ex-soldat au 33^e Régiment d'Infanterie Coloniale.

Caillaux (Emile-Nicolas), ex-soldat au 172^e Régiment d'Infanterie.

Clément (René-Edouard), ex-soldat au 160^e Régiment d'Infanterie.

Delorme (Louis), ex-adjutant au 298^e Régiment d'Infanterie.

Detoc (Victor-Marie), ex-soldat au 31^e Bataillon de Chasseurs à pied.

Goethel (Georges), ex-soldat au 226^e Régiment d'Infanterie.

Guy (Henri), ex-maréchal des logis au 44^e Régiment d'Artillerie.

Kervel (Yves-Marie), ex-soldat au 76^e Régiment d'Infanterie.

Loiseau (Alfred-René), ex-soldat au 130^e Régiment d'Infanterie.

Monsch (Lucien-Marcel), ex-soldat au 144^e Régiment d'Infanterie.

Paillisse (Aimé-Eugène-Jacques), ex-adjutant chef au 11^e Régiment de Chasseurs.

Préel (Emile-Victor-Alfred), ex-soldat au 150^e Régiment d'Infanterie.

Stohr (Victor-Philémon), ex-sergent au 40^e Régiment d'Infanterie.

Tournet (Georges-Louis), ex-soldat au 59^e Régiment d'Artillerie.
Viellat (Henri), ex-sergent au 221^e Régiment d'Infanterie.
Hourcade (Julien), ex-sergent au 5^e Régiment d'Infanterie
Coloniale.
Salvaneix (Léon), ex-soldat au 226^e Régiment d'Infanterie.
Verdelet (Henri-Raymond), ex-soldat au 152^e Régiment d'Infanterie.
Par décret du 16 octobre 1923 :
Lalœuf (Lucien), ex-soldat au 55^e Régiment d'Infanterie.

LISTE DES CAMARADES PAR DEPARTEMENT
SEINE-ET-OISE

ACART Alfred, Grignon Ecole.
ADRIEN Emile, 8, rue Beauregard, Aulnay-sous-Bois.
ANDRIEU Jean, 83, rue de Chennevières, Conflans-Sainte-Honorine.
BAUDOIN Victor, 62, rue Haute, à Deuil.
BENOIT Jean, sentier des Péceaux, Val-Fleuri, à Meudon.
BLONDEAU Pierre, 2, rue de l'Usine, Versailles.
BOUGEOIS Marcel, Feucherolles.
BOURBON Jean, avenue Saint-Laurent, Parc d'Orsay, Orsay.
BROU Félix, 48, rue de Villebon, Saulx-les-Chartreux par Longjumeau.
CAILLAUX Emile, avenue de la Station, Aubergenville.
CARON Ovide, 12, rue de la Cavalerie, Conflans-Sainte-Honorine.
CARTAILLAC Justin, 4 bis, rue Jean-Jaurès, Bezons.
CHAUVEL Louis, rue du Val-d'Or, passage de la Victoire, St-Cloud.
CHARDON René, chez son père, Receveur des Contributions Indirectes, 49, rue Movaud, Arpajon.
CHENENAILLE Adrien, Aubergenville.
COLOMBEL Maurice, 21, rue de Rosny, Neuilly-sur-Marne.
CORDIER Ernest, 16, rue de Voize, Neuilly-Plaisance.
COUESNON René, 36, rue de la Ville, Sèvres.
COULON Henri, 22, rue du Gué, L'Isle-Adam.
DAURIOS Fernand, Pontchartrain.
DORE Léon, Fresneux, par Bonnières-sur-Seine.
DRION Georges, 20, rue Troyon, Sèvres.

DUBOIS Charles, 24, avenue des Peupliers, Neuilly-Plaisance.
DUPONT Julien, Fontenay-en-Parisis.
EISÈLE Jean, Goupillières, par Thoiry.
FALAISE Paul, Gargenville.
FAUTSCH René, 10, rue Gaston, La Fromagère, Neuilly-Plaisance.
FAUVEL Albert, 30, rue de Seine, Sartrouville.
FOUIN Jean, 10, rue de la Poste, Savigny-sur-Orge.
GENTILHOMME François, 5, rue des Martrais, Noisy-le-Grand.
GOUET Georges, Enfer, par Arties.
GROS François, 5, rue d'Ezanville, Ecouen.
GUY Louis, 126, boulevard du Temple, Clichy-sous-Bois.
HACHEZ Eugène, 52, place de la Gare, Montgeron.
HEMRY, rue Christine, Ecouen.
HUBERT Eugène, 52, route de Saint-Germain, Houilles.
HUGUENY Raymond, 31, rue de Paris, Limours.
HUPPE Julien, Chantemesle, par Vertheuil, commune de Haute-Isle.
IZAAC Henri, Villa de Longchamp, Coteaux de Saint-Cloud.
KARLI, dit Pinault Charles, passage de la Victoire, Saint-Cloud.
KOBBI Alfred, 2, rue de la Pelouse, Neuilly-Plaisance.
LAPOULE Gaston, 2, rue Davron, Neuilly-sur-Marne.
LAUTE Robert, 34, boulevard d'Ormesson, Enghien-les-Bains.
LEBEUF Louis, 15, avenue des Saules, Parc des Bosserons, par Brunoy.
LECOQ Joseph, Grande Route Nationale, Porte d'Etampes, Arpajon.
LÉCUYER Clovis, 150, rue Saint-Gratien, Ermont.
LEGRAND Eugène, Chemin des Grésillons, Gambais.
LEMOINE Maurice, Orgerus.
LE NAHUEC Jean, chez Mme Veuve Godard, au Roseau, par Le Perray.
LE STANG Joseph, avenue Herculanium, Plessis-Trévisé.
LUC Julien, 9, rue des Trois-Môles, Milly.
MARTIN Ernest, 8, rue de Marly, Rueil.
MARTIN Paul, 32, villa Duval, Neuilly-Plaisance.
MARUEUX Marcel, Maisse.
MASSE Georges, 32, Grande-Rue, Argenteuil.
MAUTEMPS Paul, 16, rue Basse, Pontoise.
MESLIN Georges, 82, rue Nationale, Cergy.
NOIREAUX Victor, 61, rue de Saint-Prix, Saint-Prix.
NOTTIN Georges, 53, rue Balzac, Ville-d'Avray.
PARENT Victor, 6, impasse de l'Abreuvoir, Saint-Nom-la-Bretèche.

PERELLE Auguste, 6, rue Haute, Meulan.
PERSON Camille, 9, boulevard d'Emery, Pontoise.
PEYRET Lucien, 15, rue Louise, Montgeron.
PILLON Pierre, rue Courbet, Persan.
PLUQUIN Jules, allée de la Marne, Cernay, par Ermont.
POUGET René, 52, place de la Gare, Montgeron.
POUSSARD Moïse, Plessis-Chenet, commune de Coudray-Montceaux.
POUSSIN Lucien, 42, rue Maubuisson, Saint-Ouen-l'Aumône.
RAMELOT Etienne, 3 bis, place du Parc, Sèvres.
REMIÀ Léon, 6, rue du Champ-d'Épreuves, Corbeil.
RIFFELMACHER Henri, au Beau-Séjour, Arnouville-les-Gonesse.
RITZ Eugène, 10, rue de la Fontaine-de-l'Yvette, Lozère, commune
de Villebonne.
ROGET Alexandre, 40, boulevard du Temple, Clichy-sous-Bois.
ROSANT René, rue de Rosières, Bretigny-sur-Orge.
ROUSSEAU François, 9, allée de la Solidarité, Livry-Gargan.
ROUSSEL Clément, 2, rue de la Roche, Pontoise.
SABIER Richard, 75, rue Haute, Deuil.
SAINT-GÉRARD Simon, 12, rue de Crosne, Montgeron.
SCHNEIDER Georges, 3, rue des Roses, Chilly-Mazarin, par Long-
jumeau.
SOUVERAIN Etienne, 22, rue de Plaisance, Neuilly-Plaisance.
THÈBES Albert, 18, rue de la Poterie, Corbeil.
TOCANNE (Général), 24, rue de Provence, Versailles.
VERDAISIO Paul, 48, rue Pasteur, Neuilly-Plaisance.
VERNIES Jean, 18, rue Pape-Carpentier, Villiers-le-Bel.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : BOIS, DUFOURC, GRILLET.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'ÉVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, COUNTEIX, DERUNDER, DURAT, FAUVEL, GOUBIN, GUDÉFIN, HEUZE, ISAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTE, LEVEAU, LELOUP, MALGAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

M. MEYNADIER, Vice-Président;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;

M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;

M. Marcel BLOCH.

Mme BOYLESVE.

Mme BROQUIN.

M. CHEFFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'ÉVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme Pierre MOURAUX.

Mme MUS.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D^r SCHNEIDER.

Mme VALTON.

Mme YVES.

Liste des Donateurs

Mmes Toudy, Paris, 20 fr. — Mlle Arbel, Neuilly-sur-Seine, 50 fr. — Mlle Crassous, Fleury (Aude), 30 fr. — Société de Préparation Militaire de Marange-Silvange (Moselle), 120 fr. — Mme G. Romezin, Valence, 30 fr. — Mlle Draussin, Valence, 10 fr. — M. E. Lumbroso, Madhia (Tunisie), 300 fr. — Mme B. Meyer, Béziers (Hérault), 50 fr. — Groupement Artistique « L'Indépendant », Paris, 350 fr. — Collecte faite au mariage de M. Dendievel Wuillieme, à Singly (Ardennés), 48 fr. 50. — Mme Frey, Versailles, 20 fr. — M. Michaud, Paris, transmis par les *Annales*, 10 fr. — Mlle Maisonète, Darlington, Angleterre, transmis par les *Annales*, 20 fr. — Mme Bourdon, Lesmont (Aube), 20 fr. — Les Elèves de l'Ecole de Filles rue Roussel, La Garenne-Colombes, 150 fr. — Le Personnel de la Société Nouvelle de Publicité, Paris, 152 fr. — Mlle Bret, Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — Mme Louise Pouiles, Pamiers (Ariège), 10 fr. — Mme B. Matton, Neuilly-sur-Seine, 100 fr. — Mlle Gendronneau, Nantes, 10 fr. — M. Villevielle, Meudon, 20 fr. — Mme Tartarin, Versailles, 20 fr. — Anonyme, n° 17.208, transmis par Mrs Meyer & C°, S'Gravenhage (Hollande), 4.540 fr. — Le Personnel et les Elèves de l'Ecole Maternelle, 9, rue Popincourt, Paris, 30 fr. — Mme Veuve Alexis, Paris, 50 fr. — Lycée Henri Vallon, Valenciennes, 116 fr. 30. — Lycée de Garçons de Nice, 75 fr. — Association des Mutilés de Barbezieux (Charente), 135 fr. — M. Emile Hany, Le Caire (Egypte), transmis par *Les Annales*, 200 fr. — Mme Lustscher, Montevideo (Uruguay), transmis par *Les Annales*, 10 fr. — M. J. Mouroz, Grenoble, transmis par *Les Annales*, 20 fr. — M. Cavalier, Nîmes, transmis par *Les Annales*, 10 fr. — M. A. Fournier, Alger, transmis par *Les Annales*, 25 fr. — M. Auguste de Nave, 35 fr. — Mlle de Freycinet, Paris, 50 fr. — Don d'un Américain, transmis par M. P.-C. Lemy, 685 fr. — Les lecteurs de la Bibliothèque Municipale, 12, rue Titon, Paris, 32 fr. — Mme Fes-sart, Vesly (Eure), 20 fr. — Mme Jais, Alger, 50 fr.